

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

VENDREDI 26 JUIN 2014

Étaient présents : M. SCHIBER - Mme HAAZ - M. TARY - Mme FIEUTELOT - M. JAVAUX - Mme KEUSCH - M. SAUVAGE - Mme L'HERITIER - M. VALLI - Mme DEVOILLE - M. PERNOT - Mme FOLLEY - M. CLEMENCELLE - Mme PORTA - M. CREUSOT.

Absent excusé:/

Secrétaire de séance : Mme Lucie L'HERITIER

Le Maire ouvre la séance à 20 h 15

I Communication

Réunions de Mai :

- 5/05 : réunion Bureau CAV
- 9/05 : Commission enfance jeunesse
- 10/05 : Commission animation vie locale
- 13/05 : Comité de pilotage des rythmes scolaires
- 21/05 : Conseils d'école de maternelle et élémentaire pour le vote de la demi-journée de TAP.
- 28/05 : Conseil d'administration du CCAS
- 31/05 : Commission enfance jeunesse

Réunions de Juin :

- 3/06 : Tribunal administratif de Besançon (l'ensemble des griefs est rejeté)
- 6/06 : Conseil d'administration de l'AMF
- 10/06 : SMETA
- 11/06 : Conseil d'administration de la réserve naturelle
- 14/06 : Commission animation vie locale
- 16/06 : Réunion Bureau CAV
- 18/06 : Présence de la trésorerie d'Echenoz la Méline (formation PESV2)
- 20/06 : CAV (marchés publics), Elections grands électeurs
- 23/06 : Comité de pilotage des rythmes scolaires
- 24/06 : SMETA, conseil d'école de maternelle
- 25/06 : Commission de sécurité pour Eurotel
- 26/06 : Réunion de la micro crèche

- Remplacement du véhicule C25 par un fourgon Master au service technique.
- Les travaux de voirie 2014 ont été confiés à l'entreprise Eurovia
- Mme HAAZ, 2^{ème} adjoint, a présenté le travail effectué par le comité de pilotage PEDT sur la mise en place des rythmes scolaires pour la rentrée 2014-2015.
- Mr TARY, 1^{er} adjoint, fait un résumé de la première commission de développement territorial à la CAV concernant la création de la zone Oasis 3.
- Mr JAVAUX, 3^{ème} adjoint, réalise un compte-rendu de la réunion du SMETA sur l'élection des délégués et l'installation du nouveau conseil d'administration.

II Achat de terrain

Le terrain dont il s'agit est un parking privé de 40 m² environ situé au centre du village. Lors du conseil municipal du 23 avril 2014, il avait été décidé de consulter le service des Domaines et de connaître le coût du document d'arpentage. Après avoir eu connaissance de la proposition des Domaines (40 € H.T./m²) et du coût du document d'arpentage (444.00 € TTC) , le Maire soumet aux voix la décision d'achat.

Vote : 15 Pour

III Instruction des demandes de certificats et d'autorisations d'urbanisme par la CAV

Le Maire présente la convention relative à l'instruction des demandes de certificats et d'autorisations d'urbanisme par les services de la CAV durant le nouveau mandat électoral.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

IV Rapport sur l'eau 2013

Conformément aux articles L. 2224-5 et D. 2224-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

- indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;
- indicateurs financiers :
 - * Pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'Agence de l'eau, le cas échéant les surtaxes communales ;
 - * Pour la gestion, encours de la dette, montant des travaux réalisés.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur la gestion des services publics.

V Demande d'apprentissage

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la demande d'apprentissage de Monsieur Pierre JACQUARD, en vue de préparer un CAPA Travaux Paysagers, dans le cadre des formations du CFA du Territoire de Belfort.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, au chapitre 012, article 6417 de nos documents budgétaires

Vote : 15 Pour

VI Intégration du service assainissement par le budget communal – décision modificative

La CAV ayant repris la compétence assainissement, l'excédent de 155 979.79 € lui a été remis. Cette somme sera utilisée uniquement pour des travaux d'assainissement.

Vote : 15 pour

Une décision modificative est prise pour l'affectation du résultat de fonctionnement de la commune : 15541.12 €

Vote : 15 pour

VII Demande de subvention

L'association départementale des piégeurs agréés demande une subvention afin de permettre l'achat de pièges et payer les frais de déplacement.

Un bilan financier sera demandé avant de pouvoir décider d'une subvention.

La séance est levée à 21h 30.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 3 juillet 2014.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

